

COMMUNE DE WOLUWE-ST-PIERRE  
Service de l'Urbanisme  
Avenue Charles Thielemans, 93  
1150 BRUXELLES

V/Réf : EH/kg – DB / S.  
N/Réf. : AVL/ah/WSP-2.117/s513  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Alfred Madoux, 34. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'extension et la transformation d'une habitation unifamiliale.

Suite à votre courrier du 28 décembre 2011 sous référence, réceptionné le 4 janvier 2012, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 janvier 2012.

Le dossier concerne l'extension de l'habitation implantée à l'angle de l'avenue Madoux avec le sentier appelé la Venelle, qui longe le jardin de cette villa.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'extension de la villa. Cependant, en raison de l'impact visuel du bâtiment projeté par rapport aux maisons voisines et au caractère ouvert de l'îlot, il serait souhaitable de conserver au maximum la masse végétale existante sur la parcelle. Ceci est d'autant plus important que le terrain descend vers l'avenue Madoux. Dans cet objectif, il est important d'au moins conserver les frênes n<sup>os</sup> 1 et 2 qui sont plantés en bordure du terrain.

De manière générale, la Commission considère que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur). A cet égard, elle attire l'attention de la Commune sur le fait que l'occupation de la toiture du volume ajouté par une terrasse panoramique, surélevée de 6,5 m par rapport au niveau de sol, présente un risque de nuisances pour le voisinage.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U.